



**ENQUETE PUBLIQUE POUR INTEGRATION
D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DE LA VOIE LA
VILLA PARISIENNE**

Dossier d'enquête publique

Du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021



Dossier d'enquête publique pour l'intégration dans le domaine communal d'une voie privée ouverte à la circulation

I. Objet

Le réseau routier de Trilport est composé de routes départementales, communale, de voies ouvertes à la circulation classées dans le domaine public communal et de voies ouvertes à la circulation non classées dans le domaine public et relevant de droit privé.

L'impasse de la Villa parisienne relève de ce dernier statut.

La commune de Trilport a décidé de recourir au transfert d'office de l'impasse de la Villa parisienne dans le domaine public par délibération du 17 novembre 2020.

II. La Procédure

L'article L.318-3 du Code de l'urbanisme prévoit que le transfert d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune de la voie de statut privé ne peut être prononcé qu'après enquête publique. Cette enquête publique se déroule dans les conditions prévues dans le Code des relations entre le public et l'administration. La décision de transfert d'office est prise par le conseil municipal. Si un propriétaire intéressé fait connaître son opposition, la décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Le conseil municipal dispose d'un délai de 4 mois pour donner son avis.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation du plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation.

Le Code de la voirie routière prévoit en son article L.141-3 que le classement et déclassement sont prononcés par le conseil municipal et que l'enquête prévue à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme tient lieu d'enquête. L'article R141-4 de ce code prévoit qu'un arrêté du maire désigne le commissaire enquêteur et les modalités de l'enquête qui a une durée de 15 jours.

Le dossier d'enquête doit comprendre obligatoirement

1. La nomenclature des voies et équipement annexes dont le transfert est envisagé
2. Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie
3. Un plan de situation
4. Un état parcellaire.

Monsieur le Maire par arrêté N°2020/122 en date du 26 novembre 2020 rendu exécutoire le 1^{er} décembre a dressé l'arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique. Il a fixé notamment les éléments suivants :

- Date de déroulement de l'enquête publique : du lundi 11 janvier 2021 à 8h30 au lundi 25 janvier 2021) 18h00
- Désignation Mme Marie Françoise SEVRIN commissaire enquêteur qui se tiendra à disposition du public aux dates suivantes :
 - Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00,
 - Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Une notification individuelle sous pli recommandé du dépôt du dossier d'enquête en mairie est faite aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet et éventuellement aux locataires.

Cette notification a eu lieu aux dates suivantes pour les propriétaires suivants :

Titre	Parcelle	Nom proprio	Adresse	Code Postal	Commune	observations	N° recommandé	date de départ	AR remis le
Monsieur, Madame,	AI 70,71	Monsieur MOREL Jérémie, Madame DOREY Leatitia	1 villa Parisienne	77 470	TRILPORT	nouveaux propriétaire depuis septembre 2020	1A16833159167	14-déc	28-déc.
Madame, Monsieur,	AI 68, 69	Monsieur CUNHA Eugenio, Madame LOURENCO Aida	3 rue Villa Parisienne	77470	TRILPORT	n'habitent plus au 3 rue Aveline	1A16833159204	14-déc	15-déc
Madame, Monsieur,	AI 66,67	SCI SPGN	102 Bis rue du Temple	78740	VAUX-SUR-SEINE		1A16833159181	14-déc	plis avisé non remis
Madame, Monsieur,	AI 61,62	Monsieur CALAF Séjour, Madame WARGNAC Denise	9 villa Parisienne	77470	TRILPORT		1A16833159174	14-déc	15-déc
Madame, Monsieur,	AI 58,59	Monsieur DEPAGNE Martial, Madame LOVICH Pascal	11 villa Parisienne	77470	TRILPORT		1A16833159198	14-déc	15-déc
Monsieur,	AI 55,56	Monsieur FERREIRA DOS SANTOS Antonio	13 villa Parisienne	77470	TRILPORT		1A16833159211	14-déc	16/12/2021
Maître	AI65	Maître VILLAUME représentant le vendeur M. BOUTARFA Karim	49-51 avenue Savador Allendé	77100	MEAUX		1A16833159228	14-déc	15-déc
Monsieur	AI 65	Monsieur BARLOY	chez Mme BARLOY 16 rue de Barigny	77100	MEAUX		1A16833159235	14-déc	15/12/2021
Madame,	AI 436, 435, 75, 76, 495	Madame PLISSONNIER Karen	6 villa Parisienne	77470	TRILPORT		1A16833159242	14-déc	15-déc
Madame, Monsieur,	AI 77, 78	Monsieur PIERIG Christian, Madame TRABOUILLET Mauricette	2 villa Parisienne	77470	TRILPORT		1A16833159569	14-déc	16-déc
Madame, Monsieur,	AI 79, 96	Monsieur BARDOT Jacques, Madame HARLAUT Florine	1 rue Saint Fiacre	77470	TRILPORT		1A16833159150	14-déc	15-déc

L'avis d'enquête publique signé le 14 décembre 2020 a été publié dans le journal Le parisien le 17 décembre 2020 et dans le journal La Marne le 22 décembre 2020

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relative au transfert d'office de la voie Villa Parisienne dans le domaine public

Par arrêté municipal N°2020- 122 en date du 26 novembre 2020, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine communal. A cet effet Mme SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera
à la mairie de TRILPORT – 5 rue du Général de Gaulle 77470
TRILPORT
Du lundi 11 janvier 2021 à 8H30 au lundi 25 janvier 2021 à 18H

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport :

Le vendredi 15 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

Le samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante :

www.trilport.fr à la rubrique « espace téléchargement urbanisme »

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie 5 rue du Général de Gaulle – 77470 TRILPORT pour par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » durant la durée de l'enquête publique.

Fait à Trilport, le 14 décembre 2020

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



A l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur doit remettre à monsieur le maire son rapport et ses conclusions dans un délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

III. Présentation de l'impasse de la Voie parisienne

Le plan de la ville et le plan extrait du plan cadastral figure à la fin de la présente note

NOMENCLATURE DE LA VOIE ET QUIPEMENTS ANNEXES

Adresse	Largeur maximum (y compris emprise des trottoirs)	Longueur
Villa Parisienne	Entre 5 et 9 mètres	157 mètres

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET ETAT D'ENTRETIEN DE LA VOIE

Bande de roulement sans caniveau

- Nature du revêtement : enrobés
- Etat : très mauvais

Trottoirs :

- Nature du revêtement : gravillon enherbé
- Etat : très mauvais, bordures en pavés

Parking : non matérialisé

Caractéristiques :

- Voie privée ouverte à la circulation publique dont l'usage est possible par les piétons et cycles venant de toute la commune et par les véhicules des habitants, mais elle a vocation avec l'émergence de la ZAC dite de « l'Ancre de Lune » à devenir une voie empruntée par les piétons et cycles et uniquement les voitures des riverains, pour des raisons de sécurité liées à la proximité du Pôle gare.
- Signalisation de police : panneau interdiction de stationnement et marquage au sol de délimitation de voie
- Plaque de rue : présence d'une plaque non conforme à celles de la commune

Présence des réseaux :

AEP (adduction eau potable) : oui (attention, raccords en plomb sur les habitations existantes)

EU (Eaux usées) : oui (ressortent dans la rue d'Armentière)

EP (Eaux pluviales) : oui (ressortent dans la rue d'Armentière)

Eclairage Public : oui en aérien

France télécom : oui en aérien

IV. Etat parcellaire

TABLEAU DE L'ETAT PARCELLAIRE										
N° de plan	Désignation des propriétés									
	cadastre					situation	identifications des propriétaires (et civil et adresse du domicile)	Nom des cogoints des propriétaires	Observations	
	section	N°				lieux dits				
			Superficie totale		emprise	Hors emprise				
1	AI	71	127 M²		127 M²		1 Villa Parisienne	Mr GUICHARD Alain née le 08-10-1952 à Varredes (77). Résident Appart B10 coté village 1 T rue Maule Perrin à Valgelon-la-Rochette (73110)		propriétaire nous a prévenu qu'il a vendu en septembre et nous a adressé la nouvelle adresse
2	AI	69	54 m²		54 m²		3 Villa Parisienne	Mme LOURENCO LEVITE Aida épouse CUNHA née le 30-12-1958 à Castelo Branco (Portugal-99) Résident 3 Villa Parisienne à Trilport (77) Mr CUNHA Eugenio né le 10-09-1954 (Portugal-99) Résident 3 rue Aveline à Trilport (77)		
3	AI	67	54 m²		54 m²		5 Villa Parisienne	SCI SPGN 102 Brue du Temple 78740 Vaux-sur-Seine		
4	AI	65	55 m²		55 m²		7 Villa Parisienne	Mme BIADALA Stéphanie épouse BOUTARFA née le 29-11-1975 à Arras (62) Résident 28 rue Corot à Saint-Michel-sur-Orge (91) Mr BOUTARFA Karime né le 23-02-1976 à Dunkerque (59) Résident 28 rue Corot à Saint-Michel-sur-Orge (91)		le bien a été vendu et on s'est adressé au notaire et au nouveau propriétaire
5	AI	62	44 m²		44 m²		9 Villa Parisienne	Mr CALAT Séjour né 09-08-1977 à (Haïti-99) Résident 9 Villa Parisienne à Trilport (77) Mme WAGNAC Denise née le 17-11-1976 (Haïti-99) Résident 9 Villa Parisienne à Trilport(77)		
6	AI	59	82 m²		82 m²		11 Villa Parisienne	Mr DEPAGNE Marial né le 03/11/1964 à Meaux (77) résident 11 Villa Parisienne à Trilport (77) Mme LOVICHI Pascale épouse DEPAGNE née le 25-07-1964 à Paris (75) résident 11 Villa parisienne à Trilport(77)		
7	AI	56	45 m²		45 m²		13 Villa Parisienne	Mr FERREIRA DOS SANTOS Antonio né le 05-04-1969 à Acores (Madère-99) résident 13 Villa Parienne à Trilport (77)		
8	AI	96	56 m²		56 m²		1 rue de Saint Fiacre	Mr BARDOT Jacques né le 13-07-1951 à Nanteuil-lès-Meaux (77) résident 1 rue de Saint Fiacre à Trilport (77) Mme HARLAUT Dany épouse BARDOT résident 1 rue de Saint Fiacre à Trilport (77)		
9	AI	77	47 m²		47 m²		2 Villa Parisienne	Mr PIERIG Christian né le 11-03-1946 (Maroc-99) résident 2 Villa Parisienne à Trilport (77) Mme BRAVAIS Mauricette née TRABOUILLET née le 15-10-1948 à Meaulte (80) résident 2 Villa Parisienne à Trilport(77)		
10	AI	75	23 m²		23 m²		6 Villa Parisienne	Mme PUSSONNIER Karen née le 04-01-1978 à Le Creusot (71) résident 6 Villa Parisienne à Trilport (77)		
11	AI	435	23 m²		23 m²		6 Villa Parisienne	Mme PUSSONNIER Karen née le 04-01-1978 à Le Creusot (71) résident 6 Villa Parisienne à Trilport (77)		
12	AI	420	333 m²		333m²		le Parc aux Pourceaux Ouest	Grand Paris Aménagement Bat 33 Parc Pont de Flandre 11 rue de Cambrai 75045 Paris Cedex 19		

V. Liste des annexes

- Délibération du conseil municipal du 17 novembre 2020 autorisant la procédure de transfert d'office
- Exemplaire de la notification aux propriétaires
- Avis d'enquête publique
- Arrêté portant ouverture de l'enquête publique

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
TRILPORT

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

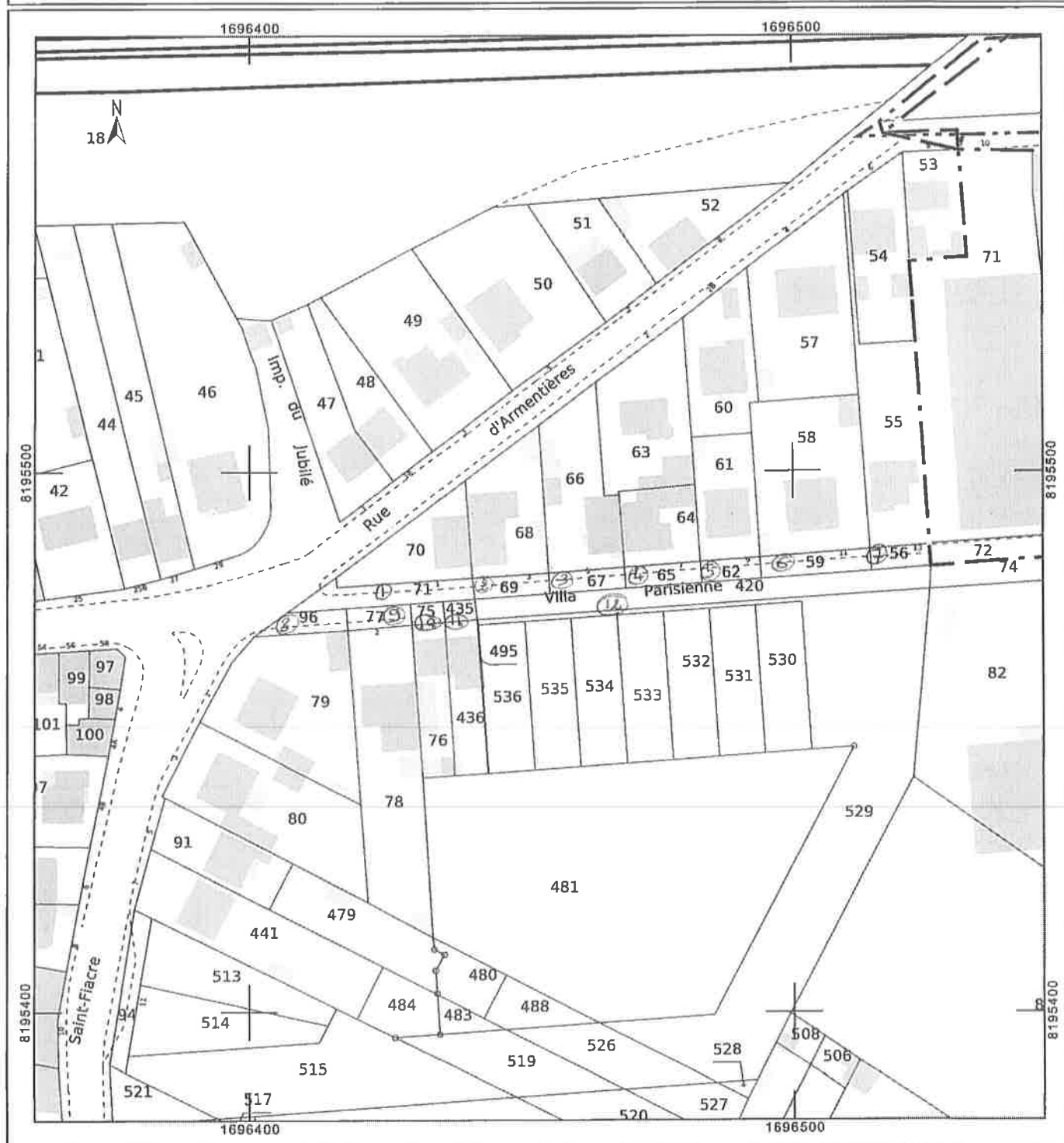
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Meaux
Pôle topographique et de gestion
cadastrale Cité administrative de Mont
Thabor 77337
77337 Meaux Cedex
tél. 01 64 35 32 52 -fax
plgc.770.melun@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

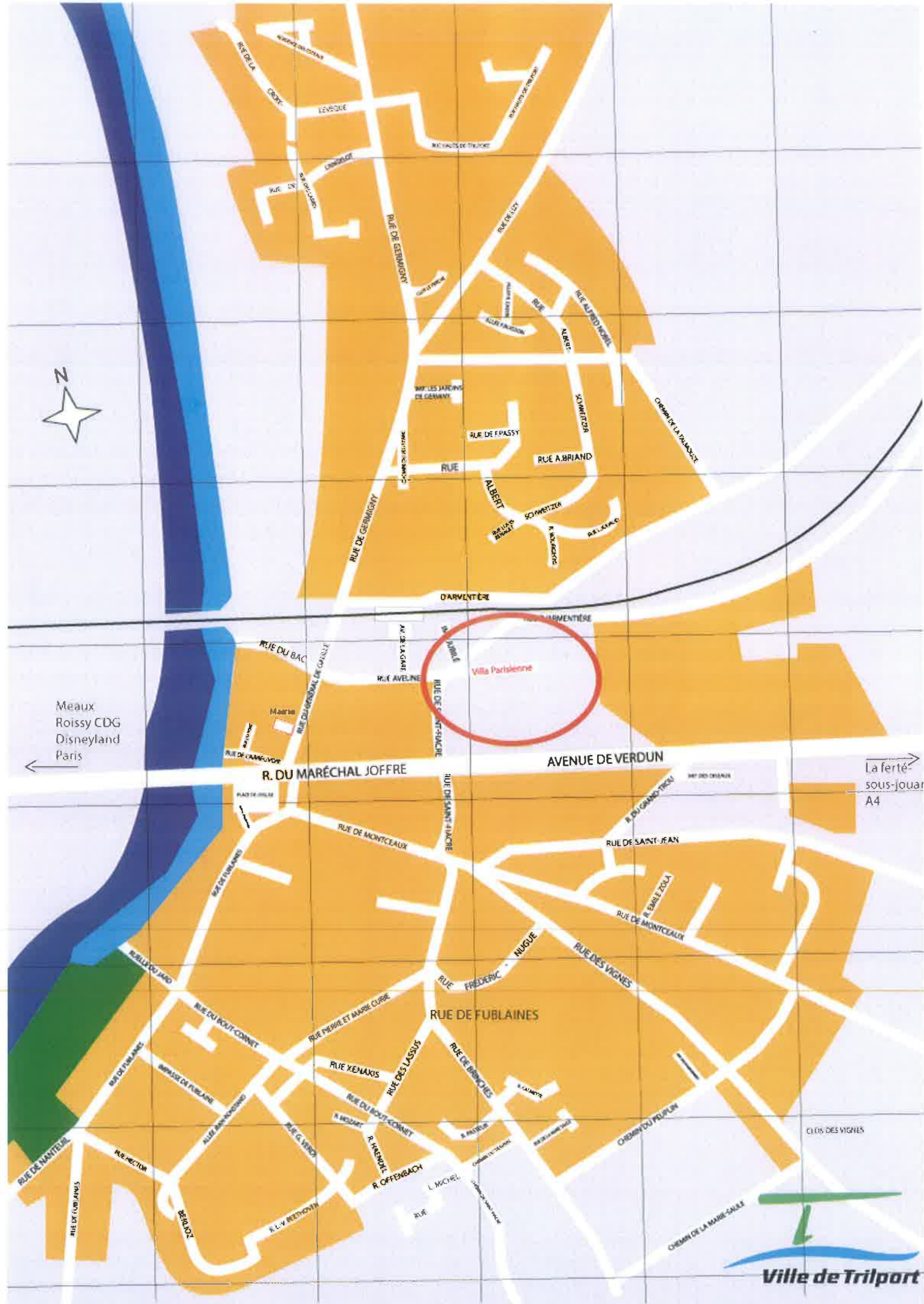




Meaux
Roissy CDG
Disneyland
Paris

La Ferté
sous-jour
A4

CLOS DES VIGNES





ANNEXES

**ENQUETE PUBLIQUE POUR INTEGRATION
D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL DE LA VOIE LA
VILLA PARISIENNE**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 novembre 2020

**N°2020/76 : CLASSEMENT DE LA VOIRIE VILLA PARISIENNE DANS LE
DOMAINE PUBLIC – OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint Exupery, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 novembre 2020

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Typhaine TOKPAN.

Pouvoirs : 4

Monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Philippe RIERA à madame Typhaine TOKPAN, monsieur Serge MAGLIOZZI à madame Geneviève CAIN.

Absents excusés : 2

Messieurs Eric KRAEMER, Ange AMBROSIO.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles R.318-10 à R*318-11 du Code de l'Urbanisme,

VU les articles R*141-4 à R*141-10 du Code de la Voirie Routière

VU notamment l'article R.134-5 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU l'avis de la Commission Ville durable, aménagement, travaux, urbanisme en date du 5 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201117-2020-076DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

Les parcelles concernées par ce projet figurent en annexe dans l'état parcellaire

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

La Villa Parisienne est actuellement une voie privée, dont l'usage est possible par les piétons et cycles venant de toute la commune et par les véhicules des habitants, mais elle a vocation avec l'émergence de la ZAC dite de « l'Ancre de Lune » à devenir une voie empruntée par les piétons et cycles et uniquement les voitures des riverains, pour des raisons de sécurité liées à la proximité du Pôle gare.

Cette voie, d'environ 157 mètres linéaires sera ouverte à la circulation piétonne et cycliste, en tant que zone partagée, la vitesse y sera limitée à 20 km/h.

Il est proposé de classer cette voie dans le domaine public, comme la ville l'a fait pour les lotissements précédents, afin de faciliter à l'avenir l'entretien et la gestion de la voirie, de l'éclairage, l'entretien des réseaux et du dispositif (bornes escamotables) qui sera installé afin de limiter la circulation automobile, compte tenu des contraintes d'une voie en forme d'impasse, dans le cadre des travaux, suivant la procédure de transfert d'office sans indemnité.

Cette procédure est prévue par le code de l'urbanisme à ses articles L.318-3 et R*31810 et R*318-11 du Code de l'Urbanisme. Pour faire application de cette procédure il convient que la voie en question doit être ouverte à la circulation publique et située dans des ensembles d'habitation. Il est nécessaire d'effectuer une enquête publique. Elle ne nécessite donc pas un recours préalable à la procédure d'expropriation et ne donne pas lieu à indemnité au profit des anciens propriétaires.

Selon l'article L.318-3 du code de l'urbanisme « *cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.*

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale. »

L'enquête publique est ouverte après délibération du Conseil Municipal. Elle répond aux spécificités prévues à l'article R*141-4, R*141-5 et R*141-7 à R*141-9 du code de la voirie Routière. Le Maire désigne le commissaire enquêteur et ouvre l'enquête par voie d'arrêté qui précise, l'objet de l'enquête, date à laquelle celle-ci sera ouverte avec les heures où le public pourra prendre connaissance et formuler ses observations.

Le dossier d'enquête comprendra les pièces suivantes :

- Nomenclature des voies et des équipements annexes (réseaux évacuations pluviales et dispositifs d'éclairage public ; réponse ministérielle JO SENAT du 19/07/2018) dont le transfert à la commune envisagé,
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie,
- Un plan de situation,
- Un état parcellaire.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201117-2020-076DEL-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet dans un délai de quatre mois. L'arrêté est affiché sur place 15 jours minimum avant le démarrage de l'enquête publique et est notifié aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet en LR/AR quand le domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants administrateurs ou syndics. Quand le domicile n'est pas connu la notification est effectuée aux locataires et preneurs à bail rural, le cas échéant. L'enquête publique dure 15 jours. A l'issue de ce délai le registre est clos par le commissaire enquêteur et signé par ses soins. Il dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire ses conclusions accompagnées du dossier et du registre. A l'issue de cette procédure le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur le classement de cette voie en fonction des conclusions du commissaire. Il est à noter que si un propriétaire intéressé fait connaître son opposition via une observation dans le registre ouvert dans le cadre de l'enquête publique, la décision de classement peut être prise, sur demande de la commune, par le Préfet de Département. Est joint à la présente délibération les pièces du dossier.

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE :

- D'approuver le principe de classement d'office dans le domaine public communal de la voie dénommée « La Villa Parisienne », ainsi que le réseau de l'éclairage public, évacuations pluviales,
- De décider de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la Commune sans indemnité de la voie dénommée « La Villa Parisienne »,
- D'autoriser M. le Maire à lancer l'enquête publique correspondante, de procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification nécessaires.
- D'autoriser M. le Maire à signer les actes notariés et tous documents correspondants relatifs au classement de cette voie.

DIT :

Que les frais inhérents à cette procédure seront inscrits au budget communal.

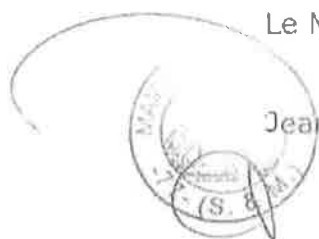
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le **20 NOV. 2020**
 Publié le
 ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20201117-2020-076DEL-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2020
 Date de réception préfecture : 19/11/2020

5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur MOREL Jérémie, Madame
DOREY Leatitia
1 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-35

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : A 16833159167

Monsieur, Madame,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur CUNHA Eugenio, Madame
LOURENCO Aida
3 rue ~~Aveline~~ *Villa Parisienne*
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-36

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 168 331 5920 4

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

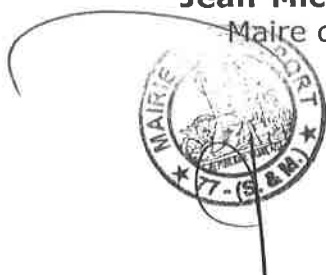
Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur DEPAGNE Martial, Madame
LOVICHY Pascale
11 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-39

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A16833159198

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur CALAF Séjour, Madame
WARGNAC Denise
9 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-38

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A16833159174

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur FERREIRA DOS SANTOS
Antonio
13 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-40

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : A 168 331 5 921 4

Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Maître VILLAUME représentant le
vendeur M. BOUTARFA Karime
49-51 avenue Savador Alliendé
77100 MEAUX

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-41

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 16833159228

Maître

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Maître l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur BARLOY
chez Mme BARLOY 16 rue de Barigny
77100 MEAUX

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-42

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 168 33159 23 5

Monsieur

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Madame PLISSONNIER Karen
6 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-43

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : 4A 168 331 5924 2

Madame,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

SCI SPGN
102 Bis rue du Temple
78740 VAUX-SUR-SEINE

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-37

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

Lettre recommandée avec accusé de réception : *1A168331 59181*

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

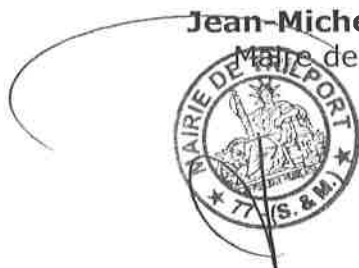
Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur BARDOT Jacques, Madame
HARLAUT Florine
1 rue Saint Fiacre
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-45

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A163 33159180

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 11 décembre 2020

Monsieur PIERIG Christian, Madame
TRABOUILLET Mauricette
2 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-44

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

Lettre recommandée avec accusé de réception : 1A 168 331 5925 9

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Ville lance conformément à la réglementation en vigueur une enquête publique afin d'obtenir le classement dans le domaine public communal de la voie la Villa Parisienne.

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 15 jours entre le lundi 11 janvier 2021 à 8h30 et le lundi 25 janvier 2021 à 18h.

Le dossier d'enquête sera déposé à la Mairie de Trilport, sise 5 rue du Général de Gaulle, du 11 janvier 2021 au 25 janvier 2021 inclus et chacun pourra en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et les samedis de 9h00 à 12h00.

Mme Françoise SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,

Maire de Trilport





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relative au transfert d'office de la voie Villa Parisienne dans le domaine public

Par arrêté municipal N°2020- 122 en date du 26 novembre 2020, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine communal.

A cet effet Mme SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera
à la mairie de TRILPORT – 5 rue du Général de Gaulle 77470 TRILPORT
Du lundi 11 janvier 2021 à 8H30 au lundi 25 janvier 2021 à 18H
Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis,
jeudis et vendredis et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport :

Le vendredi 15 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

Le samedi 22 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr à la rubrique « espace téléchargement urbanisme »

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie 5 rue du Général de Gaulle – 77470 TRILPORT pour par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » durant la durée de l'enquête publique.

Fait à Trilport, le 14 décembre 2020

Jean-Michel MORER
Maire de Trilport



de Meaux

FAILLITE PERSONNELLE

7240524901 - TCM

Date du jugement : 30 novembre 2020.
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AGENCIA IDF 7, avenue Christian-Doppler,
bât. B, 77700 Serris. RCS Meaux 808 873
541. Activité : ingénierie, études techniques.
Jugement prononçant la faillite personnelle
à l'encontre de M. Trailovic Stefan pour une
durée de 5 ans.

Avis administratif

7240569101 - AA

AVIS

Réunie le 1er décembre 2020, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SAS CARREFOUR HYPERMARCHÉ afin d'être autorisée à déplacer et à agrandir un drive passant de 4 à 6 pistes et de 517 à 649 m² d'emprise au sol situé au centre commercial Terre Ciel à Chelles (77500).

7239303301 - AA



Transfert d'office de la voie
Villa Parisienne dans le
domaine public

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2020-122 en date du 26 novembre 2020, Monsieur le maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine communal.

A cet effet Mme SEVRIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Trilport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Trilport, du lundi 11 janvier 2021 à 8 h 30 au lundi 25 janvier 2021 à 18 h 00.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Trilport :

- le vendredi 15 janvier 2021 de 15 h 00 à 18 h 00,

- le samedi 22 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr à la rubrique « espace téléchargement urbanisme ».

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : mairie, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Trilport pour par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » durant la durée de l'enquête publique.

Fait à Trilport, le 14 décembre 2020,
Jean-Michel MORER,
maire de Trilport.

Commune (CDAC) dans les deux mois suivant l'enregistrement du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale (le 1er octobre 2020), un accord tacite est donné à la demande déposée par la SCI CARLO en vue d'agrandir le centre commercial « GECKO » de 7 375 m² de surface de vente à 7 500 m² par la création d'une boulangerie à l'enseigne Marie Blanche d'une surface de vente de 125 m² situé sur la commune de Roissy-en-Brie (77680).

7239049801 - AA

Commune de CHAMPS-SUR-MARNE

Déclassement anticipé
du domaine public
communal d'une partie
de l'emprise de la parcelle
cadastrée section AH n° 130
comprenant des places
de stationnement

ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n° DG-2020-132 du 27 novembre 2020 de Mme le Maire de la commune de Champs-sur-Marne, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement anticipé du domaine public communal d'une partie de l'emprise de la parcelle cadastrée section AH n° 130 comprenant des places de stationnement, conformément à l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du vendredi 18 décembre 2020 à 8 h 30 au lundi 4 janvier 2021 à 17 h 45 inclus.

M. Yves MONTAUBIN, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Champs-sur-Marne pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-après : vendredi 18 décembre 2020 de 8 h 30 à 12 heures, lundi 4 janvier 2021 de 13 h 30 à 17 h 45.

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée située mail Jean-Ferrat à Champs-sur-Marne (77420), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 9 heures à 12 heures, et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr. Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse enquete-publique@ville-champssurmarne.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Champs-sur-Marne - Le commissaire-enquêteur - Enquête publique sur le déclassement anticipé - Mail Jean-Ferrat, 77420 Champs-sur-Marne.

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Des informations pourront être demandées auprès de Mme Maud TALLET, maire, ou de Mme Audrey PIGOS, responsable du service municipal urbanisme de la mairie par téléphone au 01 64 73 48 48, par fax au 01 64 73 48 12, ou par mail à courrier@ville-champssurmarne.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an en mairie de Champs-sur-Marne et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

A l'issue de l'enquête publique, le déclassement anticipé sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Marchés publics

7240809201 - AT



Concession pour l'exploitation
du service public d'assainissement sur le pé
de la Communauté d'Agglomération
Coulommiers Pays de Brie

AVIS D'ATTRIBUTION

M. Ugo PEZZETTA, président, 13, rue du Général-de-Gaulle, 771 :
Tél : 01 64 63 46 41.

mél : magali.mourre@coulommierspaysdebrie.fr
web : <https://www.coulommierspaysdebrie.fr>

Objet : concession pour l'exploitation du service public d'assai
périmètre Est de la Communauté d'Agglomération Coulommiers I
Référence acheteur : 20DSP01.

Nature du marché : services.

Procédure restreinte

Classification CPV : Principale : 90480000 - Service de gestion du
nissement.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal admini
43, rue du Général-de-Gaulle, Case postale n° 8 630, 77008 Me
01 60 56 66 30. Fax : 01.60.56.66.10. greffe.ta-melun@juradm.fr
www.melun.tribunal-administratif.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours
Marchés à procédure adaptée :

Recours en référé précontractuel pouvant être exercé depuis le dé
dure de passation jusqu'à la signature du marché.

Recours en référé contractuel pouvant être exercé à compter de la
vis d'attribution, dans un délai de 31 jours, ou dans un délai de 6 m
d'attribution n'a été publié.

Appel d'offres :

Recours en référé précontractuel (exclusif de tout référé contractua
vant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusq
du marché.

Recours pour excès de pouvoir introduit dans les 2 mois à compte
tion de la décision faisant grief. Ce recours en annulation peut é
demande en référé suspension des actes attaqués dans les même
Recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou i
clauses qui en sont divisibles, dans le délai de 2 mois à compter d
l'avis d'attribution.

Attribution :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 10 502 081 euros.

Nombre d'offres reçues : 5.

Date de signature de la convention par l'autorité délégante : 15 dé
N° : 20DSP01.

SAUR, 8, boulevard Michaël-Faraday, CS 30560, Serris, 77716
Cedex 4.

Montant HT : 10 502 081 euros.

Montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par
qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du servic
soit leur origine.

Le concessionnaire est une PME : non.

Renseignements complémentaires :

Ugo PEZZETTA, président de la Communauté d'Agglomération Co
de Brie, informe que la communauté d'agglomération a signé, le
2020, un contrat de concession avec la société SAUR à laquelle e
ploitation du service public d'assainissement sur le périmètre Est
nauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, pour une dur
compter du 1er janvier 2021.

Le choix du concessionnaire a été approuvé et la signature du cc
par délibération n° 2020-317 en date du 26 novembre 2020. Les ad
possibilité d'avoir accès au contrat dans les conditions prévues
l'accès aux documents administratifs du 17 juillet 1978. Celui-ci est
siège social de la Communauté d'Agglomération Coulommiers
11, rue du Général-de-Gaulle, 77120 Coulommiers, tous les jou
12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Envoi le 17 décembre 2020 à la publication.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.marches-pub>

Chaque semaine,
l'actualité qui vous concerne

La Marne

vos
journal

en PAPIER et/ou
en version NUMÉRIQUE

X

JEUDI 17 DÉCEMBRE 2020

ANNONCES 77 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Commu-

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avidemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros



HOTEL DE VILLE VILLEPARISIS

M. Frédéric BOUCHE - Maire
32 rue de Ruzé - CS 50105
77273 VILLEPARISIS
mél : correspondre@aws-france.com
web : <https://villeparisis.fr/>

L'avis implique un marché public
Objet : Mission de diagnostic et d'accompagnement dans la mise en place de la démarche de participation citoyenne de la Ville de Villeparisis

Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Durée : 12 mois
Description : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11 du Code de la commande publique.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue

Le marché se décompose en 4 phases :

Phase 1 : Réalisation d'une enquête

Phase 2 : Proposition d'une méthodologie adaptée

Phase 3 : Phase de dialogue

Phase 4 : Phase de restitution et d'évaluation

Les prestations seront rémunérées par un prix global et forfaitaire par phase.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles.

Le présent marché est conclu pour une durée allant de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution des prestations (phase 1) jusqu'à la fin de la phase 4.

Soit à titre indicatif du 1er février 2021 au 31 décembre 2021.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants dans le respect du principe d'égalité de traitement. Il se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. Le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, après remise de l'offre négociée le cas échéant.

Conditions relatives au contrat Cautionnement : Aucun cautionnement ni garantie exigés.

Financement : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice concerné.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points 05 de pourcentage.

Forme juridique : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Délai d'exécution

30% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40% Prix

Remise des offres : 07/01/21 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, Euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN, 43, rue du Général de Gaulle, BP 8630, 77008 Melun - Cedex, Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10,

mél : greffe.ta-melun@juradm.fr

Envoi à la publication le : 15/12/20

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie électronique. Pour re-

Marchés - de 90 000 Euros

AVIS RECTIFICATIF

TRAVAUX

Caractéristiques du marché

Pouvoir adjudicateur :

ENPAD LES TAMARIS

77840 Crouy-sur-Ourcq

Tel : +33 0643335150

E-mail : cdemenaca@ghcf.fr

Objet du marché : Travaux de désenfumage mécanique (bâtiment B), naturel (bâtiment A), et de menuiserie pour l'ENPAD « Les Tamaris »

Date de clôture : Lundi 25 janvier 2021 - 12:00

Informations rectificatives

Emplacement du texte à rectifier :

Pouvoir adjudicateur / E-mail : cdemenaca@ghcf.fr

Autres informations

DCE accessible sur le profil acheteur.

réponse obligatoire sur le profil Acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi du présent avis

14 décembre 2020

Enquête publique

VILLE DE TRILPORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au transfert d'office de la voie Villa Parisienne dans le domaine public

Par arrêté municipal N2020-122 en date du 26 novembre 2020, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine communal.

A cet effet Mme SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de TRILPORT - 5 rue du Général de Gaulle 77470 TRILPORT

Du lundi 11 janvier 2021 à 8h30 au lundi 25 janvier 2021 à 18h

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport :

Le vendredi 15 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

Le samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr à la rubrique « espace télé-chargement urbanisme »

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie 5 rue du Général de Gaulle - 77470 TRILPORT pour par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » durant la durée de l'enquête publique.

Fait à Trilport, le 14 décembre 2020

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport

Constitution

Par acte SSP du 09/12/2020 il a été constitué une SASU dénommée :

GLE IMMO

Siège social : 2 impasse des cerisiers 77100 MEAUX. Capital : 500€. Objet : L'hébergement touristique est l'activité principale, La sous location, La conciergerie, Le conseil, coaching et la formation. Président : GROUPE LOURI ELICE, RCS 891 063 901 MEAUX, SAS au capital de 1 000€, 2 impasse des cerisiers 77100 MEAUX représentée par M ELICE MIKE, Directeur Général - Mme ELICE Lauriane, 2 impasse des cerisiers 77100 MEAUX.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP du 31/08/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

S.J.M.

Siège social : 63 Allée des Lilas 77410 CLAYE SOUILLY. Capital : 1.000€. Objet : acquisition immobilière en VEFA ou achevé. Gérant : Mme NURIT Sandrine, 63 allée des Lilas 77410 CLAYE SOUILLY. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP du 11/12/2020 il a été constitué une SASU dénommée :

ALU

Siège social : 599 avenue Jean Jaurès 77550 MOISSY CRAMAYEL. Capital : 100€. Objet : Travaux public maçonnerie. Président : M ATIAS Cengiz, 599 avenue Jean Jaurès 77550 MOISSY CRAMAYEL. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MELUN.

Par acte SSP du 02/11/2020 il a été constitué une SASU dénommée :

PRUDHOMME CONSULTING

Siège social : 36 RUE DE MITRY 77290 COM-PANS. Capital : 200€. Objet : Prestations de consultant, de conseil, de services et d'appor-tants d'affaires. Président : Mme BRE-BANT STEPHANIE, 36 RUE DE MITRY 77290 COMPANS. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP du 11/12/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

ENELCO DISTRIBUTION

Siège social : 24 Avenue Graham Bell 77600 BUSSY ST GEORGES. Sigle : ENELCO. Capital : 30.000€. Objet : Commerce de Gros. Fabrication de conduits électriques. Import, Export, Négocier en tout genre. Président : M ETCHEBARNE Olivier, 3 rue Paul Bert, St Mandé 94160 ST MANDE. Directeur Général : M ESTEVES Alvaro Manuel, 16 Allée du Pavillon 77190 DAMMARIE LES LYS. Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix. Clauses d'agrément : Cessible à une Holding leurs appartenant. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP du 25/11/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

M&M DISTRIBUTION

Siège social : 12-14 Avenue du Maréchal Foch 77100 MEAUX. Capital : 8.000€. Objet : Commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire. Président : M FALL Malick Mayabé, 3 A chemin de Crécy, Apt 1102 77100 NANTEUIL LES MEAUX. Directeur Général : Mme DIENG EP FALL Mariama, 3 A chemin de Crécy, Apt 1102 77100 NANTEUIL LES MEAUX. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de MEAUX.

Par acte SSP du 18/12/2020 il a été constitué une SAS dénommée :

ECHALLANCE

Siège social : 86 Av du GL LECLERC 77330 SAACY SUR MARNE. Capital : 1.000€

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous les pays La location et pose d'échafaudages, la vente d'échafaudages, la prestation de service de pose, de transport d'échafaudages. La location, la prestation de service concernant le métier d'échafaudier et le conseil en échafaudages. La participation de la Société, par tous moyens, directement,

Divers soci

PATRICE HUREL ET AS :

SAS au capital de 3.150€. Si

RUE SAINT GERMAIN 77400

RCS 518 725 676 MEAUX.

L'AGE du 30/11/2020 a déci-tion de la société et sa mise à amiable, nommé liquidateur t

trice, 5 RUE SAINT GERMAIN

VERNES et fixé le siège de la liq

le liquidateur. Mention au RCS

KA'YITI FOOD

EURL au capital de 5.000€. Si

rue Jean Monnet 77600 Bi

Georges. RCS 883 182 867 ME

Le Gérant, en date du 08/12/2

dé d'étendre l'objet social aux

Restauration rapide (sur place

livraison, vente au comptoir). Ve

sons non alcoolisées, Service t

cerie fine et ustensiles de cuisin

ligne et sur place). Vente de p

sous vide, Ebook (livre de cuis

Ateliers de cuisine, Click and col

au RCS de MEAUX.

SCI REBAIS 2014

SCI au capital de 100€. Siège

RUE DION BOUTON, 26200 MC

RCS 810 319 673 ROM.

L'AGE du 08/12/2020 a décidé

rer le siège social au 51 AVENU

BERATION, 77510 REBAIS, à :

01/12/2020. Durée de la socié

19/03/2114. Objet : acquisition:

administration, exploitation par l

diation du RCS de ROMANS et ir

tion au RCS de MEAUX.

M FLYNT

SASU au capital de 100€. Siège

TER Boulevard victor Schoelcl

LIEUSANT, RCS 880 261 071

L'associé unique, en date du 28

a nommé président: M MAUTU

Luc-christopher, 18 TER Boule

Schoelch 77127 LIEUSANT en

ment de Mme MICHELIN Mélanie

du 04/12/2020. Mention au RCS

KOPA SECURITE SARI

SARL au capital de 250.00 €. Si

1 place des Genêts, 77186 NOU

425 935 RCS de MEAUX

Par décision Assemblée Générale

naire du 07/12/2020, il a été déci

former la société en entreprise uni

à responsabilité limitée sans la cr

étre moral nouveau à co

07/12/2020. La dénomination c

té, son capital, son siège, sa duré

et la date de clôture de son exer

demeurent inchangés. Gérance: Y

KETI demeurant 1 place des Ge

NOISIEL. Les statuts ont été m

conséquence.Modification au RCS

CROQ'N BRIE

SAS au capital de 500€. Siège s

RUE DU GAZONNET 77540 J

NESLES ORMEAUX. RCS 831

MEAUX.

L'AGE du 30/11/2020 a appi

comptes de liquidation, donné qu

liquidateur, la décharge de son m

noncé la clôture de liquidation, à c

30/11/2020. Radiation au RCS d

MA-HEL

SCI au capital de 76.229€. Siège :

rue du pré de la ferme 77240 CÈS:

434 332 300 MELUN.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Relative au transfert d'office de la voie Villa Parisienne dans le domaine public

Par arrêté municipal N°2020- 122 en date du 26 novembre 2020, Monsieur le Maire de Trilport a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine communal. A cet effet Mme SEVRAIN a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera
à la mairie de TRILPORT – 5 rue du Général de Gaulle 77470
TRILPORT

Du lundi 11 janvier 2021 à 8H30 au lundi 25 janvier 2021 à 18H

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les lundis, mardis (sauf mardi matin), mercredis, jeudis et vendredis et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Trilport :

Le vendredi 15 janvier 2021 de 15h00 à 18h00

Le samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante :

www.trilport.fr à la rubrique « espace téléchargement urbanisme »

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie 5 rue du Général de Gaulle – 77470 TRILPORT pour par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » durant la durée de l'enquête publique.

Fait à Trilport, le 14 décembre 2020

Jean-Michel MORER

Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur BARDOT Jacques, Madame
HARLAUT Florine
1 rue Saint Fiacre
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-73

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur PIERIG Christian, Madame
TRABOUILLET Mauricette
2 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-72

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.

Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Madame PLISSONNIER Karen
6 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-71

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Madame,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur BARLOY
chez Mme BARLOY 16 rue de Barigny
77100 MEAUX

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-70

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Monsieur

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

accueil@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Maître VILLAUME représentant le
vendeur M. BOUTARFA Karim
49-51 avenue Savador Alliendé
77100 MEAUX

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-69

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Maître

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Maître l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur FERREIRA DOS SANTOS
Antonio
13 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-68

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur DEPAGNE Martial, Madame
LOVICHY Pascale
11 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-67

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

**Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa
parisienne**

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.

Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur CALAF Séjour, Madame
WARGNAC Denise
9 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-66

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

SCI SPGN
102 Bis rue du Temple
78740 VAUX-SUR-SEINE

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-65

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur CUNHA Eugenio, Madame
LOURENCO Aida
3 rue Villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-64

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Madame, Monsieur,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



5, rue du général de Gaulle
77470 Trilport

Tél. : 01 60 09 79 30
Fax : 01 64 35 04 31

mairie@trilport.fr
www.trilport.fr

Trilport, le 15 décembre 2020

Monsieur MOREL Jérémie, Madame
DOREY Leatitia
1 villa Parisienne
77470 TRILPORT

Nos réf : JMM/ET/EG/2020-12-63

Affaires juridiques et commande publique

Suivi par : Emmanuelle GUYON

emmanuelle.guyon@trilport.fr 0160096507

Objet : enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne

ERRATUM

Monsieur, Madame,

A la suite du courrier en date du 11 décembre 2020, vous informant de l'enquête publique relative au transfert d'office de la voie la villa parisienne dans le domaine public communal, une erreur s'est glissée concernant la deuxième date de présence de Mme Sevrain, commissaire enquêteur.
Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021.

Ainsi, Mme Sevrain se tiendra à la disposition du public en Mairie les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2020-122

Enquête publique
Relative au transfert d'office de la voie la VILLA PARISIENNE et équipements annexes
dans le domaine public communal

Le Maire de la commune de Trilport,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,
VU le code de l'urbanisme notamment les articles L318-3 et R318-10,
VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L134-2 L134-12 et R 134-30
VU le code de la voirie routière notamment les articles R*141-4, R*141-5 et R*141-7 à R*141-9,
VU la délibération n°2020/76 en date du 17 novembre 2020 relative au classement de la voirie la Villa Parisienne dans le domaine public – ouverture de l'enquête publique et lancement de la procédure.

CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure en nommant le commissaire enquêteur et en ouvrant l'enquête publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Il sera procédé dans la commune de Trilport à l'ouverture d'une enquête publique préalable au transfert d'office sans indemnité de la voie La Villa Parisienne et de ses équipements annexes dans le domaine public communal de cette voie privée ouverte à la circulation.

ARTICLE 2 :

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 15 jours du **lundi 11 janvier 2021 à 8h30 au lundi 25 janvier 2021 à 18h**, à la Mairie de TRILPORT – 5 rue du Général de Gaulle 77470 TRILPORT, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, sauf le mardi ouverture de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00), où sera mis à disposition le dossier d'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance et un registre d'enquête destiné à recevoir les observations éventuelles.

Accusé de réception en préfecture 077-217704758-20201126-AR2020-122-AR Date de télétransmission : 30/11/2020 Date de réception préfecture : 30/11/2020

Le dossier sera également consultable sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.trilport.fr à la rubrique « espace téléchargement -urbanisme »

ARTICLE 3 :

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état de l'entretien de la voie,
- Un plan de situation,
- Un état parcellaire,
- La délibération du 17 novembre 2020,
- Le présent arrêté d'ouverture.

ARTICLE 4 :

Madame Marie-Françoise SEVRAIN, inscrite sur la liste d'aptitude de Seine-et-Marne est désignée en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête.

Elle se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Trilport, sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur, les :

- Vendredi 15 janvier 2021 : de 15h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00

Le public pourra adresser ses observations écrites à Mme le Commissaire enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie 5 rue du Général de Gaulle – 77470 TRILPORT ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@trilport.fr en précisant dans les deux cas la mention « enquête publique relative au transfert d'office de la villa parisienne » **durant la durée de l'enquête publique.**

ARTICLE 5 :

Un avis d'enquête publique sera publié sur le PARISIEN et LA MARNE et affiché en mairie dans un délai de 15 jours avant le démarrage de l'enquête.

ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à M. le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public dès leur réception en Mairie de Trilport.

ARTICLE 7 :

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur le classement de la voie La Villa Parisienne sera soumis au conseil municipal pour approbation.

ARTICLE 8 :

L'autorité territoriale se garde le droit de modifier ou d'abroger le présent arrêté.

Le présent arrêté à compter de son caractère exécutoire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois.

ARTICLE 9 :

- Madame le commissaire enquêteur, Mme SEVRAIN,
 - Monsieur le représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Meaux,
 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Trilport,
 - Madame la Directrice des Services Techniques de la Mairie de Trilport,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Commune de Trilport,
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Certifié exécutoire à la suite de
sa transmission en Sous-préfecture le : 30/11/20
son affichage le : 01/12/20
Trilport, le : 01/12/20
Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



TRILPORT, le 26 novembre 2020

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201126-AR2020-122-AR
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2020-127

Enquête publique
Relative au transfert d'office de la voie la VILLA PARISIENNE et équipements annexes
dans le domaine public communal
ERRATUM

Le Maire de la commune de Trilport,

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29,
VU le code de l'urbanisme notamment les articles L318-3 et R318-10,
VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L134-2 L134-12 et R 134-30
VU le code de la voirie routière notamment les articles R*141-4, R*141-5 et R*141-7 à R*141-9,
VU la délibération n°2020/76 en date du 17 novembre 2020 relative au classement de la voirie la Villa Parisienne dans le domaine public – ouverture de l'enquête publique et lancement de la procédure,
VU l'arrêté municipal N°2020-122 en date du 26 novembre 2020 rendu exécutoire le 1^{er} décembre 2020 et notamment son article 4.

CONSIDÉRANT, qu'il convient de corriger l'article 4 concernant uniquement la date de présence de la commissaire enquêteur le samedi 23 janvier 2021.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Une erreur matérielle s'est glissée à l'article 4 de l'arrêté concernant la deuxième date de présence du commissaire enquêteur. Il convient de lire le samedi 23 janvier 2021 : de 9h00 à 12h00 et non le samedi 22 janvier. Le reste de l'article n'est pas modifié.

ARTICLE 2 :

Les autres articles y compris les autres dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°2020-122 du 26 novembre 2020 restent inchangés.

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-127AR-AR
Date de télétransmission : 15/12/2020
Date de réception préfecture : 15/12/2020

ARTICLE 3 :

- Madame le commissaire enquêteur, Mme SEVRAIN,
 - Monsieur le représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Meaux,
 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Trilport,
 - Madame la Directrice des Services Techniques de la Mairie de Trilport,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Commune de Trilport,
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRÊTES

Document transmis à la Sous-Préfecture de Meaux

Le : 15/12/20

Publié le : 16/12/20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TRILPORT, le 15 décembre 2020

Jean-Michel MORER,
Maire de Trilport



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-127AR-AR
Date de télétransmission : 15/12/2020
Date de réception préfecture : 15/12/2020